

Prévenir la radicalisation dans les territoires

Avec le départ de jeunes pour Daech ont été mises en place des politiques publiques dites de prévention de la radicalisation, dans la continuité de celles relatives à la délinquance. Des dispositifs utiles mais insuffisants estime Joëlle Bordet, psychosociologue*, car sont à l'œuvre des dynamiques qui appellent des méthodes d'intervention plus collectives.

Daniel Boitier (coresponsable du groupe de travail LDH « Laïcité ») : Hier prévention de la délinquance, aujourd'hui prévention de la radicalisation... En quoi la politique de prévention de la délinquance a-t-elle d'abord modifié les interventions dans les territoires ?

Joëlle Bordet : La prévention de la délinquance en France a été introduite en 1983, suite au rapport de Gilbert Bonnemaison. La création de cette politique interministérielle a été concourante avec la mise en place des politiques de sécurité de proximité. Cette politique permet le traitement de processus en amont des délits des jeunes en ne réduisant pas ces délits à des faits de police, et en prenant en compte d'autres dimensions, urbaines, éducatives. La mise en place de ces politiques de prévention a contribué fortement à l'évolution de la justice des mineurs : les juges pour enfants sont intervenus davantage en aval suite à la saisine des procureurs, et les interventions des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ont eu tendance à moins se développer en milieu ouvert. Ces politiques de prévention contribuent à créer des modes de traitement sécuritaires des territoires, par des interventions de

* Joëlle Bordet se présente volontiers comme «compagnon de route des quartiers populaires». Impliquée depuis des années dans les dynamiques des jeunes adolescents, elle a participé, avec les acteurs de la justice, de la police et les éducateurs eux-mêmes, en particulier ceux de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), à ces politiques publiques.

police urbaines et sociales. Leur effet négatif est de développer des formes de suspicion, souvent en référence à des comportements qui ne constituent pas des infractions. Cette approche par la prévention de la délinquance a cependant permis de mener un travail de sensibilisation des jeunes, des professionnels, des familles, sur des enjeux a priori mineurs pour la police, comme les conflits liés à la présence des jeunes sur l'espace public, les conflits entre groupes de jeunes, les moments de tension entre les populations en fin de journée, la connaissance de la loi et des institutions. Les métiers de la médiation, créés pour faire face à ces microviolences quotidiennes, s'inscrivent dans la prévention de la délinquance. On peut regretter que ces enjeux n'aient pas fait l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne l'éducation au sens du droit commun, à l'échelle de tous les territoires, et pas seulement dans les territoires urbains de la Politique de la ville. Sur le plan des rapports sociaux, les enquêtes, en particulier celles concernant les sentiments d'insécurité, notent la pertinence de ces nouvelles interventions.

La mise en place de la prévention de la délinquance a donné

naissance à des collectifs institutionnels spécifiques comme le Comité interministériel de prévention de la délinquance, et, sur les territoires, à la mise en place des comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Les représentants des préfectures et les procureurs, en coopération avec les élus locaux, ont une responsabilité centrale dans la mise en œuvre de cette politique au plan local. Les politiques territoriales constituent un enjeu central de ces politiques. Même si elles ouvrent à de nombreux traitements individuels, elles ont transformé le rôle des travailleurs sociaux (en particulier des éducateurs) et ont supposé de nouvelles approches, telle celle du «secret partagé». Pour répondre à la demande publique, de nouvelles associations de médiation, nouveau mode d'intervention sociale, ont été créées. La complémentarité des interventions sociales au sein des quartiers est encore aujourd'hui complexe, très différente selon les contextes locaux.

Pourquoi et comment cette politique s'est-elle élargie à celle de la prévention de la radicalisation ?

La politique de prévention de la radicalisation a été mise en place

sur le même schéma et dans la continuité de la prévention de la délinquance. Le Comité interministériel national est d'ailleurs appelé aujourd'hui Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Il est à noter que des ministères comme celui de l'Education nationale et des fédérations d'associations comme le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée sont très impliqués dans la mise en œuvre de cette politique publique en termes de prévention, de repérage de situations de jeunes et de traitement, en ce qui concerne la prévention spécialisée. Des articulations complexes sont créées entre les missions éducatives de droit commun et les actions de prévention, le repérage et le traitement spécifique de jeunes aux prises avec ces processus de radicalisation, interrogeant, en conséquence, les métiers et leurs repères déontologiques. Des formations et des travaux concernant la citoyenneté sont à l'œuvre dans les différents champs de l'éducation. Il est important que cet objet de travail soit relié et inscrit dans une dynamique citoyenne et démocratique.

Le terme « radicalisation » a conduit les professionnels, impliqués au quotidien auprès des jeunes des quartiers populaires, à beaucoup d'interrogations. Il est à priori « flou » et relève prioritairement des problèmes relatifs à l'ordre public. Pourtant, la lutte contre la radicalisation est née d'un problème de société : le départ de jeunes pour Daech et leur attirance pour l'islam radical, source d'un choc pour les familles et les communautés de vie. Les statistiques de la Miviludes⁽¹⁾, instance interministérielle de lutte contre les sectes, montrent que ces jeunes (plus de cent cinquante d'entre eux sont partis en Syrie en 2015) ont généré de

***Le choix
de traitement
prioritairement
individuel de la
radicalisation
limite les
possibilités
de travail avec
les communautés
de vie, alors
qu'il convient
de renforcer
les capacités
collectives, les
dialogues inter-
générationnels,
pour contribuer
à la réassurance
de tous.***

(1) Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

(2) La Découverte, janvier 2016.

grandes inquiétudes. Je pense à une soirée d'échanges avec des habitants de Vesoul qui ont mis en place un « café Charlie », suite au départ de douze jeunes et de leurs jeunes enfants pour Daech, dont aucun d'entre eux n'étaient auparavant des musulmans pratiquants. Le dialogue avec les familles nous a confrontés à des vécus douloureux. Les risques d'embrigadement des jeunes sont un enjeu réel de notre société. L'ouvrage d'Alain Bertho, *Les Enfants du chaos*⁽²⁾, montre bien comment Daech se sert des personnes les plus fragiles.

Peut-on donc penser que la lutte contre la radicalisation n'est pas réductible à celle contre le terrorisme ?

Effectivement. Initialement, les travaux mis en place ont été pilotés par la Miviludes, et visaient à travailler contre les risques d'embrigadement. Les travaux de Dounia Bouzar, s'ils sont aujourd'hui interrogés, ont permis de montrer que nombre de jeunes étaient pris dans les rets de Daech, dont des jeunes filles pas forcément issues de familles musulmanes mais saisies par les sites des réseaux sociaux. Ses travaux, ainsi que d'autres, ont permis de reconnaître la dimension adolescente de ce phénomène. Personnellement, à la même époque, je travaillais avec la PJJ. En tant que psychosociologue, impliquée depuis plus de vingt ans dans la mise en place des politiques publiques concernant les jeunes des quartiers populaires, j'ai été associée aux actions concernant la radicalisation. Et j'ai accepté de travailler dans ce cadre, afin de dépasser ce terme initial de radicalisation et de construire le phénomène anthropologique, social et politique auquel nous sommes confrontés. Les travaux de Farhad Khosrokhavar, d'Olivier Roy, de psychanalystes comme Fethi Benslama ont contribué à une meilleure compréhension, en montrant

que ce phénomène ne relevait pas seulement d'une déviance de l'islam, dont les musulmans seraient a priori responsables. L'enjeu actuel est que ces résultats de recherche soient reliés et utilisés dans les pédagogies de prévention et des modes de traitement de la radicalisation. Ce que vivent ces jeunes s'inscrit dans des dynamiques de ruptures adolescentes que nous ne connaissons pas; et qui correspond à des réalités géopolitiques spécifiques.

Les attentats, les peurs engendrées, la recherche par l'Etat de réponses rapides ont modifié cette démarche en cours. Ces départs pour Daech ont été associés au risque de terrorisme et à sa mise en œuvre, en particulier dans les médias. Parmi les chercheurs ont été davantage entendus les politologues (comme Gilles Kepel, ainsi que les reporters et experts politiques du Moyen-Orient et de la guerre en Syrie). Des raccourcis ont trop souvent réuni départ des jeunes pour Daech, engagement dans l'islam radical, kamikazes et terrorisme. Des amalgames graves ont été faits avec les modes d'affirmation et les constructions identitaires des jeunes des quartiers populaires issus de l'immigration. Ces raccourcis, ces amalgames particulièrement présents au plan médiatique et sur les réseaux sociaux ont contribué à la stigmatisation des personnes de confession musulmane. Suite à la mise en place de l'état d'urgence, de nombreux jeunes des quartiers populaires se sont ressentis comme suspects. Les communautés de vie et les familles sont, aujourd'hui encore, en plein désarroi.

Quelles sont pour vous, en tant que psychosociologue travaillant sur ces questions, les limites des dispositifs en place et les perspectives de travail ?

Le mode de mise en place de la prévention de la radicalisation par l'Etat et les premiers traite-



© DR, LICENCE CC

ments des jeunes dits « radicalisés » se traduisent aujourd’hui par un lourd dispositif, à l’échelle du territoire national, mis en place par les préfectures. Ce dispositif privilégie la saisie et le traitement individuels. Il vise à identifier, sur la base d’indicateurs comportementaux, les personnes qui seraient potentiellement en voie de radicalisation : un numéro vert est proposé, et toute personne peut y avoir recours. En fonction des indicateurs, la demande fait ou ne fait pas l’objet d’un suivi. Si la demande montre des indices

Des amalgames graves ont été faits avec les modes d'affirmation et les constructions identitaires des jeunes des quartiers populaires issus de l'immigration.

graves, des enquêtes, sous la responsabilité des procureurs, sont diligentées. Les résultats peuvent ouvrir à d’autres traitements, dans le cadre de la justice des mineurs et de la PJJ. Les résultats seront sous la responsabilité des procureurs, pris en compte par la justice et la police en charge de l’antiterrorisme. Un fichier a été mis en place dans ce cadre, autre que le fichier « S » des renseignements généraux. Dans les cas où les résultats des enquêtes montrent qu’il n’y a pas de fait avéré relevant de la justice, des dispositifs d’accompagnement

éducatifs et psychologiques sont mis en œuvre par les cellules des préfectures, en lien avec les services de protection de l’enfance des départements et, maintenant, avec les associations de la prévention spécialisée. Comprendre ce mode de traitement permet de montrer comment il contribue à la définition, en amont, de la prévention de la radicalisation. Ce choix de traitement prioritairement individuel et externalisé des milieux de vie risque de conduire à des traitements relevant de pathologies combinées, pour certaines d’entre

elles, à des délits judiciaires. Cette approche, comme celle de traitement prioritairement individuel de la délinquance, limite les possibilités de travail avec les communautés de vie car elle intensifie les sentiments de suspension, favorise les méfiances et les replis dans l'entre-soi.

Actuellement, dans le cadre

(3) Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active-Association régionale d'Ile-de-France.

des politiques publiques mises en œuvre par le Commissariat général à l'égalité des territoires, je mène une recherche-intervention avec cinq sites en France (Gennevilliers, Strasbourg-La Meinau, Nantes-Bellevue, les Ceméa-Arif⁽³⁾, Villiers-le-Bel, Echirolles). Nous développons des approches collectives avec

les jeunes eux-mêmes et leurs interlocuteurs quotidiens. Ce travail vise à renforcer les capacités collectives, les dialogues intergénérationnels, pour faire face à des situations très difficiles. Il vise à transformer les peurs et les isolements et ainsi contribuer à la réassurance de tous. ●

Confiscation des mots, des images et du temps

Marie José Mondzain

Les liens qui libèrent, 224 pages, février 2017, 18,50 €



Le bandeau de couverture de *Confiscation* interroge la possibilité d'une autre radicalité, aujourd'hui mise en péril par la répétition acritique de la notion de « déradicalisation ». On pourra lire le livre à partir d'une réflexion de la philosophe sur les interventions avec de jeunes musulmans, mais aussi dans le prolongement de son travail sur l'image.

Marie José Mondzain montre la « conséquence désastreuse de [la] pensée » qui anime les actions de « déradicalisation ». Cette notion lui apparaît comme « la confiscation de la pensée de la radicalité au profit d'un usage guerrier et policier, qui associe inéluctablement la radicalité à l'exercice de la terreur ». Elle précise : « C'est par l'accompagnement éducatif que se construit le partage de la parole. La confiscation des mots est inséparable de la confiscation du temps dans le tissage intersubjectif des échanges. [...] » Si « déradicalisation » évoque un « service de désinfection », comment pourra-t-on alors dire d'un mot « ce long travail de réappropriation de la liberté et de la capacité de chacun d'exercer sa puissance critique et son imagination » ?

Contre la langue administrative, contre « la communication audiovisuelle du libéralisme », il nous faut « écrire, faire de la philosophie, penser une action politique, partager des gestes de résistance, construire pas à pas la collaboration des colères ». Si on ne veut pas abandonner la radicalité aux promoteurs de mort, il faut penser et pratiquer une autre radicalité : « Radical dit racine, c'est-à-dire entendre la question du commencement. »

Confiscation est un livre noué à l'actualité, mais médité à partir d'une philosophie de l'image. Revenant sur les images courantes d'exécutions au début du XX^e siècle, Marie José Mondzain

parle d'une « sorte de cannibalisme scopique », « de plaisirs pris dans l'exercice de la cruauté et du crime » (la visite, y compris familiale, à la morgue n'est interdite qu'en 1907). A propos de ce rapport aux images qui se retrouve dans la propagande terroriste mais aussi dans un usage pervers de l'actualité, elle interroge notre capacité à « construire l'image et le récit qui, loin d'être incitatifs, donnent au spectateur l'occasion d'exercer sa pensée critique ». Elle nous invite, en travaillant sur le cinéma, à mieux voir « le paysage dans lequel nous inscrivons nos vies », « examiner la scène où se déroulent ces scénarios de désastre, à déchiffrer dans l'espace des villes la violence inhospitalière et la brutalité de ce qui n'est plus rencontre mais choc accidentel avec le corps de la terreur », selon les mots du cinéaste japonais Masao Adachi.

Contre « la fausse expressivité du slogan [...] qui remplace le discours humaniste » en produisant « un monde inexpressif, sans particularismes ni diversités des cultures » (Pasolini), Marie José Mondzain nous invite à « conjurer les passions tristes en recouvrant peu à peu, et par bribes, le sens des mots confisqués, ceux qui autrefois ouvraient les voies de ce supposé impossible qui nous est toujours à charge ». Elle nous indique « un chemin [qui] voudrait rétablir la puissance d'une radicalité qui n'a rien à voir avec les gestes désespérés et cruels du nihilisme [...], les passions nationalistes affamées de légitimation fantasmatique et d'identification meurtrière ». Mais, pour cela, encore faut-il prendre « au sérieux » et « respecter la radicalité du sujet désirant », « associer [les jeunes rencontrés] à notre action commune en refusant avec eux et à leur côté le monde qui nous écrase ensemble ». ●

D. B.